

# Étude d'impact environnemental Vers un renforcement du rôle des autorités locales

J.K.M  
Mouila/Gabon

**Avec la mise en place des Comités multi-acteurs d'évaluation des études d'impact environnemental, les missions de préfets, maires, présidents des Conseils départementaux devraient être plus grandes dans le suivi du plan de gestion environnementale et sociale.**

OUVERT mardi dernier, à l'Hôtel Lac Bleu, par le gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou, l'atelier de renforcement des capacités des autorités locales et des parties prenantes au suivi du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) s'est achevé, en début d'après-midi, sous la présidence du préfet du département de la Mougalaba, Barros Matha, sur une note de satisfaction générale. En ouvrant, dans la matinée, les travaux, le gouver-



Photo : DR

Vue des officiels.

neur de la province de la Ngounié, entouré du directeur général de l'Environnement, Louis Léandre Ebobola Tsihah, du premier adjoint au maire de la commune de Mouila, Isabelle Mboumba Mouanga, a déclaré que cette rencontre se situe dans le droit fil des engagements écologiques du président de la République sur la scène diplomatique internationale. Et concerne, à plus d'un titre, la province de la Ngounié. Car, depuis l'implantation de la société

Olam et des entreprises pétrolières, dans le département de Ndolou, des récriminations des populations en matière d'environnement se font de plus en plus pressantes. Louis Léandre Ebobola Tsihah a, de son côté, tout en remerciant l'Union européenne, maître d'œuvre du Pagos à travers le 10e Fonds européen de développement (Fred), exhorté l'assistance à s'approprier les outils mis à leur disposition, pour un meilleur suivi



Photo : DR

Les participants posant autour du directeur général de l'Environnement de la Ngounié et du gouverneur de la province.

des impacts écologiques d'un projet dans leurs localités respectives. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'appui à la gouvernance sectorielle (Pagos), sous la composante appui à la direction générale de l'Environnement et de la Protection de la nature. Ils auront permis aux participants (préfets, maires, présidents des conseils départementaux, opérateurs économiques) de

mieux appréhender les mécanismes pertinents élaborés par les pouvoirs publics, afin de renforcer leur rôle dans le processus de validation des études d'impact environnemental (EIE) et des projets économiques d'envergure dans leurs circonscriptions administratives respectives. De manière succincte, regroupées au sein des Comités multi-acteurs de l'évaluation des EIE (CMAE), les autorités locales pourront, en cas

d'inobservation du PGES, sur la base des critères objectifs, interpellier les opérateurs économiques et, au besoin, rendre plus effective l'application de la législation environnementale. Ce qui constitue une innovation majeure. Vu que, par le passé, elles ne disposaient d'aucun pouvoir de contrainte, obligées de s'en remettre à Libreville en cas de non-respect des obligations environnementales d'un opérateur économique. C'est dire que ce dispositif renforce la synergie entre le ministère de l'Environnement et les collectivités locales, tout en consacrant un transfert de compétences aux préfets, maires et présidents des conseils départementaux. Ce qui est, somme toute, assez compréhensible. Vu qu'étant à proximité des zones impactées et de leurs habitants, les autorités locales appréhendent certainement mieux les incidences écologiques directes et indirectes des projets sur le terrain.